

Microrégion Haute - Sorne

Réunis en assemblée plénière le 4 juillet 2007 à Boécourt, les représentants des 7 communes ont pris la décision, à l'unanimité, de solliciter une dérogation du Gouvernement afin que la totalité des communes composant le syndicat se prononcent par les urnes quant à sa création.

Actuellement, seule la commune de Bassecourt bénéficie de cette possibilité alors que dans les autres communes, l'organe compétent demeure l'assemblée communale.

Par souci d'égalité de traitement entre communes, nous demandons au Gouvernement d'accorder cette dérogation. En cas de refus, quelles sont les raisons motivant sa décision ?

Courfaivre, le 17 septembre 2007

Groupe U D C


Juillerat Frédéric



